Les informations pratiques / bon à savoir : horaires, cantine, bourses, casiers, ENT

Tarifs de la ½ pension pour l'année 2021 :	
Trimestre Janvier-Mars 2021	Forfait 5 jours : 155.82 € Forfait 4 jours : 125.20 €
Trimestre Avril-Juillet 2021	Forfait 5 jours : 158.76 € Forfait 4 jours : 137.72 €
Trimestre Septembre-Décembre 2021	Forfait 5 jours : 188.16 € Forfait 4 jours : 156.50 €

⏩ Élèves externes

Les élèves externes qui désirent déjeuner au collège à titre exceptionnel (activité ou cours le midi par exemple) doivent se présenter au secrétariat des affaires financières **le matin du repas à 10 h.**

Tarif du repas élève externe : ***3.65 €.***

⏩ Carte de self / carnet de liaison

En cas de perte ou de détérioration de la carte de self ou du carnet de liaison, les élèves doivent se présenter au secrétariat d'intendance.

Tarifs : Carte de self = 3.00 € Carnet de liaison = 4.00 €

⏩ Bourses de collège

Le jour de la rentrée scolaire, le secrétariat des affaires financières distribuera à chaque élève un flyer indiquant la marche à suivre pour faire une demande de bourses de collège et de bourses départementales par internet. Les familles n'ayant pas accès à internet, pourront récupérer un dossier papier auprès du secrétariat. Les demandes (internet ou papier) devront être faites avant fin septembre 2021. Une réponse sera ensuite transmise aux familles début novembre 2021 concernant les bourses de collège (paiement chaque fin de trimestre) et courant janvier 2022 pour les bourses départementales de l'Orne (paiement au 2nd trimestre).
Les bourses départementales de la Sarthe n'ont pas été reconduites depuis 2017.

⏩ Fonds sociaux

Il est possible de faire une demande de fonds sociaux pour l'aide au paiement de la cantine ou l'aide au paiement de fournitures scolaires, de vêtements de sport, de carte de bus, etc…
Vous pouvez nous contacter et prendre un RDV pour le montage du dossier. Vous devrez nous fournir tous les justificatifs de dépenses et de revenus.

Le service des affaires financières reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire